Madrid, le 7 juin 2010

Les syndicats d'enseignants de la FSU
(SNUipp et SNES)

aux associations de parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de la situation actuelle qui nous conduit à mener des actions pour défendre nos rémunérations et notre dignité de salariés.

Depuis près de trois ans, nous n'avons de cesse de demander réparation quant aux pertes occasionnées par la réforme de l'avantage familial. Elle devait améliorer la situation des personnels « résidents » de l'AEFE, mais cela s'est traduit en Espagne par des pertes de revenus annuels de 500 à plus de 2000€ pour certaines familles !

Depuis plus longtemps encore, nous demandons la revalorisation de l'indemnité de résidence en Espagne, qui ne correspond pas au coût de la vie, qui l'une des plus basse du monde (ce qui n'est pas le cas de l'indemnité d'expatriation). Nous demandons également qu'elle ne soit pas réduite de moitié pendant les arrêts maladie.

En réponse aux nombreuses actions déjà menées, le Service culturel de l'ambassade, l'AEFE (et même le ministre à propos des congés maladie), nous ont assuré que nos demandes allaient être étudiées, qu'elles faisaient l'objet de priorité,...
Mais en Conseil d'administration, l'AEFE ne fait qu'exprimer des refus, sans rien proposer.

C'est donc exaspérés, tant par les pertes financières que par le manque de considération et de respect, que les syndicats d'enseignants de la FSU du réseau Espagne ont informé l'AEFE dès le 1er juin qu'en l'absence de réponse concrète à leurs revendications, ils feraient grève le 9 juin et continueraient, si cela s'avérait nécessaire, le 10 juin.

Malheureusement, alors que toutes les possibilités de négociation ont été proposées et aménagées par les organisations syndicales, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse concrète à nos revendications.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre espoir d'être entendus rapidement par l'AEFE, en notre détermination et en nos sincères salutations.

N.B. La réforme date d'octobre 2007. Les montants ont finalement été corrigés en mai pour l'année 2009/2010. Ils ne l'ont pas été pour les deux premières années. Des éléments de rémunérations perdus restent ignorés.

Nous demandons :

- que l'indemnité de résidence soit portée à (seulement) 15 % de l'indemnité d'expatriation, comme pour les agents du ministère des Affaires étrangères, dont l'AEFE fait partie,
- que cette indemnité ne soit pas réduite en cas d'arrêt maladie,
- que les corrections apportées aux montants de l'avantage familial (que l'AEFE a mis deux ans et demi à mettre à jour) le soient également pour les deux premières années,
- que les frais de première inscription soient pris en compte comme frais de scolarité dans l'avantage familial,
- que le « Supplément Familial de Traitement », élément de droit de la rémunération principale dans la fonction publique, supprimé en Espagne avec cette réforme, soit récupéré, car rien ne justifie la perte d'un élément constitutif de notre salaire et rien ne l'a compensé.